

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 22 mars 2023

## Création du commandement territorial de l'Armée de l'Air et de l'Espace

- Suite à la reconfiguration de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) lancée en mars 2022 par le chef d'état-major de l'AAE (plan ALTAÏR), le Commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace (CTAAE) sera créé en septembre 2023, sur la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac.
- Le CTAAE prendra la relève du Commandement des forces aériennes (CFA), dont le champ d'actions a été appelé à évoluer, et sera une des clés de voûte qui permettra à l'AAE de rester au rendez-vous des opérations.
- Défense-sécurité, protection défense, appui au fonctionnement des bases aériennes, coordination technico-logistique ou encore rayonnement territorial seront désormais de la responsabilité du CTAAE, nouveau grand commandement de l'AAE, riche de 19 000 personnes.

Le commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace s'inscrit dans le sillon de son prédécesseur en étant responsable de la coordination technico-logistique et de l'appui au déploiement. La nouveauté pour le CTAAE réside dans sa prise de responsabilité opérationnelle sur le champs « protection-défense » et dans son rôle fondamental d'appui de proximité au profit des bases aériennes, de leurs unités et de leur personnel. Plus de 19 000 personnes continueront à être soutenues par le CTAAE qui se voit chargé d'une mission territoriale, visant à consolider l'outil de combat constitué par l'AAE.

Par ailleurs, le CTAAE se verra confier le pilotage et la gestion de la politique de défense et de sécurité du territoire national. Sentinelle, Héphaïstos ou encore la protection des emprises de l'AAE animeront le quotidien d'un état-major opérationnel, implanté sur la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac. La Brigade des pompiers de l'air (BPA) et les experts de l'infrastructure opérationnelle resteront sous la tutelle du CTAAE.

Enfin, cette création s'accompagne du transfert des brigades aériennes du CFA, avec notamment le rattachement de la Brigade aérienne de l'aviation de chasse (BAAC), de la Brigade aérienne d'assaut et de projection (BAAP) et de la Brigade des forces spéciales air (BFSA) directement à l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Contacts media:

SIRPA Air et Espace

sirpaae.presse.fct@def.gouv.fr

09 88 68 16 50 / 49 / 48 / 45

Centre media du ministère des Armées

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

Délégation à l'information et à la communication de la défense DICOD

Centre media du ministère des Armées 60 boulevard du général Martial Valin CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15